



---

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 DECEMBRE 2024 19 HEURES - SALLE DU CONSEIL

---

**ETAIENT PRESENTS** : : Didier MANUBY, Isabelle MEGE, Fernand ANTUNES, Hélène COURTADON, René MASSON, Alexis ROSSIGNOL, Isabelle THAUVIN, Annie GARRACHON, David BRUNET, Remy LAMYRAND, Jacques MOREAUX, Philippe JOUBERTON, Ludovic BERNARDIN,

**EXCUSES/POUVOIRS** : Raquel FERREIRA (pouvoir à Isabelle THAUVIN), Carole FALKENAU, Thierry MEUNIER, Amel EL MANDILI

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal.

Madame Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les comptes rendus des séances du 29 octobre 2024 et 26 novembre 2024 ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil municipal.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Délégations données au Maire,
- Travaux,
- Projets,
- Affaires administratives et financières,
- Affaires foncières,
- Associations,
- Assainissement,
- Communauté de communes/Syndicats,
- Questions diverses.

### **1. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE :**

Monsieur le Maire fait état du règlement des factures suivantes :

MANDAT	ORGANISME	OBJET	MONTANT
1094	MD BATIMENT	Fourniture et pose de bordures Nouvelle mairie	1 488.00 €
990	Etablissement Morge	Achat sapins Noël	616.00 €

## **2. TRAVAUX :**

### **2.1) La Brousse :**

Monsieur Fernand ANTUNES, Adjoint expose que le devis pour la bicouche aux cités a été revu à la baisse et a été signé pour des travaux prévus d'ici la fin de l'hiver – début du printemps.

### **2.2) Local pétanque :**

Monsieur Fernand ANTUNES, Adjoint informe l'assemblée que les travaux d'éclairage du terrain de pétanque seront réalisés par l'entreprise SOBECCA.

### **2.3) Numéros de rues :**

Monsieur Fernand ANTUNES, fait part que la préparation des lettres aux habitants est en cours. Les conseillers municipaux feront chacun un secteur et pourront être amenés à coller les numéros ou les remettront aux habitants. L'information sera disponible sur le site internet de la mairie ainsi que sur la page Facebook.

## **3. PROJETS :**

### **3.1) Maison de Santé**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des différents points effectués dans le suivi de la nouvelle maison de santé.

Monsieur le Maire et Monsieur René MASSON, Adjoint ont eu une réunion avec le cabinet d'architecte Morpho et le bureau d'études R3i et les professionnels de santé concernant les propositions de rafraîchissement pendant les périodes d'été du bâtiment et de la consommation d'électricité.

Il a été proposé d'effectuer les travaux suivants :

- Installation de BSO brises soleil pour les cabinets rue des Ecoles, les masseurs kinésithérapeutes et la salle d'attente à l'accueil.
- Installation d'une batterie couplée sur la VMC de type double-flux afin d'effectuer si nécessaire un rafraîchissement des cabinets des professionnels.
- Installation d'une climatisation sur les parties couloirs et à l'accueil central,

le cabinet est toujours sur des relevés d'information.

### **3.2) Ecole élémentaire projet Scolée :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Cabinet R3i est venu faire des relevés de la structure, des logements du premier étage et des différents espaces de la réalisation. Le projet est en cours. Il a été défini que les demandes de subventions se feront en fin d'année et début 2025.

Une consultation du contrôle technique et SPS est en cours.  
Une consultation est en cours également pour l'étude de géothermie.

Monsieur le Maire informe que plusieurs réunions concernant le projet Scolaée auront lieu :

- Concernant l'APS le 18 décembre 2024.
- Concernant l'APD le 10 janvier 2025.

## **4. AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :**

### **4.1) Subventions et ligne de Trésorerie :**

Monsieur le Maire, informe le Conseil municipal d'un point sur les subventions et la ligne de Trésorerie.

Il fait part que la ligne de Trésorerie sera remboursée dès que les subventions seront perçues.

Monsieur le Maire fait le point sur les subventions à percevoir :

- ANTS : 45 000.00€ : 22 500.00€ Commune et 22 500.00€ TE63 pour stade,
- Région : 16 000.00€ pour la Maison de Santé,
- FEADER : visite le 13 décembre 2024 pour la validation du projet et le versement de la subvention de deux représentants du Conseil Régional.

### **4.2) Recensement 2025 :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du recensement de la population début 2025.

Il se déroulera du 16 janvier 2025 au 15 février 2025.

Suite au dernier Conseil municipal, Monsieur le Maire informe que le recrutement des 4 agents recenseurs a été effectué dont deux agents ex Diétal.

### **4.3) Camping changement de gérant :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de changement de gérant au camping municipal.

Une consultation a été lancée afin de respecter la procédure administrative dans ce type de dossier de passation.

La procédure est terminée. La commune a reçu une seule candidature.

A cet effet, le Conseil municipal fait le choix de contracter une Autorisation d'Occupation Temporaire AOT avec les intéressés Naëlle ROLO AGUIAR, Charles André PAPON, Raphaël ROLO AGUIAR, Estelle ROLO AGUIAR KHALINI.

### **4.4) Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement Budgets principal et assainissement 2024**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote des budgets primitifs principal et d'assainissement 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'année précédente :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à engager les dépenses d'investissement 2024 avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2023.

#### **4.5) PCS – DICRIM :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le PCS – DICRIM sont en cours de révision.

### **5. AFFAIRES FONCIERES :**

#### **5.1) Droit de préemption urbain : AR 119 et 189 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il est demandé au Conseil municipal d'examiner la demande pour les parcelles AR 119 et 189 avec du bâti pour une surface de 1 441 m<sup>2</sup>.

Le prix de vente est fixé à **97 799.77 €**

Le Conseil Municipal décide :

- De ne pas user du droit de préemption urbain.

Monsieur Ludovic Bernardin ne prend pas part au vote, ayant un lien de parenté avec l'acquéreur

#### **5.2) Droit de préemption urbain : AY 606 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose du Droit de Préemption Urbain (D. P. U.) dans les zones urbaines U et AU du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2017, modifié par délibération du 24 novembre 2020.

Il est demandé au Conseil municipal d'examiner la demande pour les parcelles AY 606 pour une surface de 109 m<sup>2</sup>.

Le prix de vente est fixé à 10.00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas user du droit de préemption urbain.

#### **5.3) Notaires :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du compte rendu de rendez-vous auprès du cabinet notarial qui avait été sollicité depuis plusieurs mois. Monsieur le Maire a été reçu par Maître CRAYTON, notaire à Manzat le 06-12-2024.

Un point a été fait sur les dossiers en cours :

Terrains :

- Compromis de vente (un terrain du lotissement les Charmilles intéresse un potentiel acquéreur),
- Echange terrain Lelion/commune
- Echange Richard/commune (Tournobert),

- Terrains derrière Foyer rural,
- Terrain : Da Silva (Farges)

#### Magasin Moutarde :

Les domaines viendront sur site le 07 janvier 2025.

#### Terrains à régulariser :

- Les Jarasses : terrain Batisse et Bruchet,
- Rue des Sports : bande trottoir consorts Batisse,
- Farges et rue des Beysses : Echange Jacques Bousset/commune,

#### Maison et terrain :

Point sur la maison, bas des Ancizes (courrier envoyé par JC Valleix),

#### SCOT Schéma de Cohérence Territoriale du territoire des Combrailles:

- Révision du SCOT des Combrailles (porté par le SMADC), ce document concerne les 99 communes du pays des Combrailles, qui sont adhérentes au SMADC.

## **6. ASSOCIATIONS :**

Monsieur le Maire fait un point au conseil municipal concernant les associations.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De verser une subvention exceptionnelle à la section des Anciens Combattants FNACA de 500.00 euros.
- De verser une subvention de 400.00 euros aux Sapeurs-Pompiers afin de couvrir les frais d'assurance annuelle.
- D'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires et les sommes issues du budget pour les associations.

#### **Nouveaux nés et nouveaux résidents :**

Une manifestation sera organisée en début d'année concernant l'accueil des nouveaux nés et nouveaux résidents le 24 janvier 2025 à 18 heures à la Maison des Jeunes.

## **7. COMMUNAUTE DE COMMUNES / SYNDICATS**

### **7.1) Communauté de Communes :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de différents points abordés à la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire fait part de la réunion d'échange avec les familles des résidents de l'EHPAD et du point sur les travaux.

### **7.2) Sydem :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de différents points abordés au dernier Conseil syndical du SYDEM notamment le coût de la redevance.

Lors du débat d'orientation, il a été évoqué une augmentation de la REOM de 3% correspondant à l'inflation pour 2.5% et 0.5% pour mandats annulés et impayés.

## **8. ASSAINISSEMENT :**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les tarifs de Sioule et Morge relatif à la partie assainissement pour l'année 2025.

Il présente le tableau des augmentations par rapport aux tarifs 2024.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, les tarifs suivants :

- Abonnement : 45.60 €
- Prix /m<sup>3</sup> : 1.90 €

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote :

Contre : 0, Abstention : 1, Pour : 12

Le tarif 2025 est donc fixé comme suit :

- **Abonnement** : **45.60 €**
- **Prix / m<sup>3</sup>** : **1.90 €**

## **9. QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire fait le compte-rendu :

- de l'assemblée communale du 03 décembre 2024,
- de la Sainte Barbe du 07 décembre 2024,
- de l'Inauguration de l'usine Chimirec nouvellement installée dans la zone de la commune de Queuille.

Il fait aussi part de la préparation des vœux de la commune qui auront lieu le 04 janvier 2025 à 18 heures et de la remise des prix pour le concours des maisons fleuries.